



L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du sept avril deux mil vingt-trois, s'est réuni en salle du Conseil de la Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le sept avril deux mil vingt-trois.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie Gaëtane DANION, Jean Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Frédéric BERNABLE.

Absent : Lucile TYRAN donne pouvoir à Eric LAURENT, Franck DENISE donne pouvoir à Sylvain THULLIER.

Soit : 21 présents et 2 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2023-04-13/03 Approbation du compte administratif 2022

Vu les articles L. 1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 commune en vigueur au 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la délibération du 24 février 2022 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022 ;

Vu la délibération du 07 avril 2022 modifiant le budget de l'exercice 2022 ;

Vu la délibération du 29 septembre 2022 modifiant le budget de l'exercice 2022 ;

Vu la délibération du 13 avril 2023 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2022 présenté par le comptable assignataire ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'adoption du compte administratif de l'exercice 2022 ;

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2022 (Annexe n°4) et confirme la concordance de celui-ci avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

Monsieur le Maire dévoile les résultats de l'exercice 2022 de la commune, qui s'établissent comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

<u>Réalizations de l'exercice</u>	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
<u>Recettes</u>	3 275 002,99€	955 482,53€

Dépenses	2 636 431,73€	1 215 596,68€
Résultats	+638 571,26€	-260 114,15€

Résultats de clôture de l'exercice

<u>Budget communal</u>	<u>Résultats à la clôture de l'exercice 2021</u>	<u>Part affecté à l'investissement en 2022</u>	<u>Résultats de l'exercice 2022</u>	<u>Résultats de clôture du compte de gestion 2022</u>	<u>Balance des restes à réaliser</u>	<u>Résultats de clôture du compte administratif 2022</u>
<u>Section de fonctionnement</u>	+1 128 686,56€	628 686,56€	+638 571,26€	+1 138 571,26€	0€	+1 138 571,26€
<u>Section d'investissement</u>	+3 102 636,39€	/	-260 114,15€	+2 842 522,24€	-2 859 400,74€	-16 878,50€

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment de passer au vote.

En conséquence, après examen du compte administratif 2022, les membres du Conseil Municipal déclarent :

- Adopter le compte administratif de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Maire.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2022.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

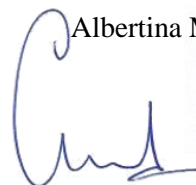
Fait à Pont-à-Marcq le 14/04/2023,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE DE PONT A MARCQ (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590466500019

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de TEMPLEUVE-LA-PEVELE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Budget Communal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	28
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	29
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	30
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	32
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	33
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	34
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	35
C1.2 - Actions de formation des élus	38
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	39
C3.2 - Liste des établissements publics créés	40
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	41
D2 - Arrêté et signatures	42

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.


Code INSEE 466	COMMUNE DE PONT A MARCQ Budget Communal
--------------------------	--

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3 003
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	7
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
3 166 757,00	3 166 757,00	1 052,08	895,56

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	877,93	736,00
2	Produit des impositions directes/population	282,80	420,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 090,58	926,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	263,69	301,00
5	Encours de dette/population	1 090,10	679,00
6	DGF/population	55,97	152,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	51,22 %	51,30 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	88,76 %	87,90 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	24,18 %	32,50 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	99,96 %	73,30 %

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 636 431,73	G	3 275 002,99
	Section d'investissement	B	1 215 596,68	H	955 482,53
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	500 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	3 102 636,39 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 852 028,41	= G+H+I+J	7 833 121,91
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 859 400,74	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 859 400,74	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 636 431,73	= G+I+K	3 775 002,99
	Section d'investissement	= B+D+F	4 074 997,42	= H+J+L	4 058 118,92
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	6 711 429,15	= G+H+I+J+K+L	7 833 121,91

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	2 859 400,74
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	177 899,87		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	2 681 500,87		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 416 050,00	982 518,34	0,00	0,00	433 531,66
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 486 480,00	1 350 265,11	0,00	0,00	136 214,89
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	295 116,95	258 713,56	0,00	0,00	36 403,39
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 197 646,95	2 591 497,01	0,00	0,00	606 149,94
66	Charges financières	43 234,72	43 234,72	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	29 000,00	1 700,00	0,00	0,00	27 300,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 269 881,67	2 636 431,73	0,00	0,00	633 449,94
023	Virement à la section d'investissement (2)	404 664,72				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		404 664,72	0,00			404 664,72
TOTAL		3 674 546,39	2 636 431,73	0,00	0,00	1 038 114,66
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	23 100,00	26 552,77	0,00	0,00	-3 452,77
70	Produits services, domaine et ventes div	140 300,00	193 609,75	0,00	0,00	-53 309,75
73	Impôts et taxes	2 245 169,04	2 272 145,30	0,00	0,00	-26 976,26
74	Dotations et participations	667 457,16	681 373,94	0,00	0,00	-13 916,78
75	Autres produits de gestion courante	87 212,00	97 965,87	0,00	0,00	-10 753,87
Total des recettes de gestion courante		3 163 238,20	3 271 647,63	0,00	0,00	-108 409,43
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	11 308,19	3 355,36	0,00	0,00	7 952,83
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 174 546,39	3 275 002,99	0,00	0,00	-100 456,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		3 174 546,39	3 275 002,99	0,00	0,00	-100 456,60
Pour information		(3) 500 000,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES


DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	5 157,00	0,00	24 843,00
204	Subventions d'équipement versées	144 496,55	144 496,55	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 101 346,38	595 098,52	177 899,87	328 347,99
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 910 916,90	191 607,05	2 681 500,87	37 808,98
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 186 759,83	936 359,12	2 859 400,74	390 999,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	270 673,56	270 453,56	0,00	220,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	270 673,56	270 453,56	0,00	220,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 457 433,39	1 206 812,68	2 859 400,74	391 219,97
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	8 784,00	8 784,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 784,00	8 784,00		0,00
	TOTAL	4 466 217,39	1 215 596,68	2 859 400,74	391 219,97
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	207 516,75	201 332,83	0,00	6 183,92
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	207 516,75	201 332,83	0,00	6 183,92
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	113 928,97	116 679,14	0,00	-2 750,17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	628 686,56	628 686,56	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
	Total des recettes financières	742 615,53	745 365,70	0,00	-2 750,17
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	950 132,28	946 698,53	0,00	3 433,75
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	404 664,72			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	8 784,00	8 784,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	413 448,72	8 784,00		404 664,72
	TOTAL	1 363 581,00	955 482,53	0,00	408 098,47

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
 Reçu en préfecture le 14/04/2023
 Publié le : à réaliser
 ID : 059-215904665-20230414-D2023_04_13_03-DE



Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis		
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 3 102 636,39			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	982 518,34		982 518,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 350 265,11		1 350 265,11
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	258 713,56		258 713,56
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	43 234,72	0,00	43 234,72
67	Charges exceptionnelles	1 700,00	0,00	1 700,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 636 431,73	0,00	2 636 431,73
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	270 453,56	0,00	270 453,56
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	5 157,00	0,00	5 157,00
204	Subventions d'équipement versées	144 496,55	0,00	144 496,55
21	Immobilisations corporelles (6)	595 098,52	0,00	595 098,52
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	191 607,05	8 784,00	200 391,05
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 206 812,68	8 784,00	1 215 596,68
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	26 552,77		26 552,77
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	193 609,75		193 609,75
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 272 145,30		2 272 145,30
74	Dotations et participations	681 373,94		681 373,94
75	Autres produits de gestion courante	97 965,87	0,00	97 965,87
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 355,36	0,00	3 355,36
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 275 002,99	0,00	3 275 002,99
Pour information				500 000,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	116 679,14	0,00	116 679,14
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	628 686,56		628 686,56
13	Subventions d'investissement	201 332,83	0,00	201 332,83
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	8 784,00	8 784,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		946 698,53	8 784,00	955 482,53
Pour information				3 102 636,39
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 416 050,00	982 518,34	0,00	0,00	433 531,66
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	140 500,00	115 333,52	0,00	0,00	25 166,48
60611	Eau et assainissement	24 500,00	25 912,27	0,00	0,00	-1 412,27
60612	Energie - Electricité	120 000,00	101 638,49	0,00	0,00	18 361,51
60621	Combustibles	152 000,00	76 227,02	0,00	0,00	75 772,98
60622	Carburants	11 000,00	8 976,33	0,00	0,00	2 023,67
60623	Alimentation	13 400,00	8 998,36	0,00	0,00	4 401,64
60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00	1 454,53	0,00	0,00	45,47
60631	Fournitures d'entretien	20 000,00	8 480,35	0,00	0,00	11 519,65
60632	Fournitures de petit équipement	14 000,00	6 851,73	0,00	0,00	7 148,27
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	4 483,19	0,00	0,00	5 516,81
60636	Vêtements de travail	7 000,00	4 351,15	0,00	0,00	2 648,85
6064	Fournitures administratives	15 000,00	6 402,49	0,00	0,00	8 597,51
6067	Fournitures scolaires	12 000,00	9 260,82	0,00	0,00	2 739,18
6068	Autres matières et fournitures	49 500,00	23 470,02	0,00	0,00	26 029,98
611	Contrats de prestations de services	100 000,00	99 804,60	0,00	0,00	195,40
6135	Locations mobilières	14 000,00	11 369,83	0,00	0,00	2 630,17
61521	Entretien terrains	31 000,00	13 337,76	0,00	0,00	17 662,24
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	66 000,00	62 848,33	0,00	0,00	3 151,67
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	4 000,00	2 327,50	0,00	0,00	1 672,50
615231	Entretien, réparations voiries	140 000,00	16 359,08	0,00	0,00	123 640,92
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	889,85	0,00	0,00	4 110,15
61551	Entretien matériel roulant	19 000,00	14 055,85	0,00	0,00	4 944,15
61558	Entretien autres biens mobiliers	19 000,00	14 472,43	0,00	0,00	4 527,57
6156	Maintenance	148 000,00	125 293,14	0,00	0,00	22 706,86
6161	Multirisques	17 000,00	16 429,27	0,00	0,00	570,73
617	Etudes et recherches	12 000,00	7 877,20	0,00	0,00	4 122,80
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	2 668,65	0,00	0,00	1 331,35
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00	1 237,50	0,00	0,00	6 762,50
6226	Honoraires	7 000,00	2 555,00	0,00	0,00	4 445,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	11 000,00	3 662,00	0,00	0,00	7 338,00
6228	Divers	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	2 556,00	0,00	0,00	-556,00
6232	Fêtes et cérémonies	107 500,00	96 090,50	0,00	0,00	11 409,50
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	10 779,84	0,00	0,00	-779,84
6237	Publications	1 000,00	576,00	0,00	0,00	424,00
6238	Divers	1 000,00	758,00	0,00	0,00	242,00
6247	Transports collectifs	21 200,00	12 604,00	0,00	0,00	8 596,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	239,94	0,00	0,00	260,06
6256	Missions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6257	Réceptions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	4 628,88	0,00	0,00	5 371,12
6262	Frais de télécommunications	13 500,00	11 764,01	0,00	0,00	1 735,99
627	Services bancaires et assimilés	500,00	438,55	0,00	0,00	61,45
6281	Concours divers (cotisations)	1 400,00	909,56	0,00	0,00	490,44
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	5 224,80	0,00	0,00	-224,80
6288	Autres services extérieurs	11 500,00	4 598,14	0,00	0,00	6 901,86
63512	Taxes foncières	30 000,00	34 262,98	0,00	0,00	-4 262,98
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	490,00	0,00	0,00	0,00	490,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	60,00	58,88	0,00	0,00	1,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 486 480,00	1 350 265,11	0,00	0,00	136 214,89
6218	Autre personnel extérieur	44 300,00	35 711,11	0,00	0,00	8 588,89
6331	Versement mobilité	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	700,00	699,45	0,00	0,00	0,55
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 030,00	13 386,60	0,00	0,00	-356,60
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 050,00	2 171,32	0,00	0,00	-121,32
6411	Personnel titulaire	878 434,00	753 888,51	0,00	0,00	124 545,49
6413	Personnel non titulaire	85 500,00	88 091,42	0,00	0,00	-2 591,42
6415	Indemnité inflation	3 100,00	3 100,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	11 250,00	16 083,18	0,00	0,00	-4 833,18
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	1 737,76	0,00	0,00	-1 737,76
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	130 000,00	120 063,25	0,00	0,00	9 936,75
6453	Cotisations aux caisses de retraites	187 150,00	187 232,81	0,00	0,00	-82,81
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 900,00	4 218,92	0,00	0,00	-318,92
6455	Cotisations pour assurance du personnel	76 000,00	79 569,44	0,00	0,00	-3 569,44
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	800,00	798,00	0,00	0,00	2,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	31,43	0,00	0,00	-31,43

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou à employer)			
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 000,00	3 358,00	0,00	0,00	642,00
64731	Allocations chômage versées directement	21 566,00	17 585,64	0,00	0,00	3 980,36
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	6 000,00	5 970,00	0,00	0,00	30,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	440,27	0,00	0,00	2 559,73
6478	Autres charges sociales diverses	15 000,00	16 128,00	0,00	0,00	-1 128,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	295 116,95	258 713,56	0,00	0,00	36 403,39
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	700,00	825,31	0,00	0,00	-125,31
6518	Autres	14 500,00	1 996,94	0,00	0,00	12 503,06
6531	Indemnités	80 000,00	78 684,85	0,00	0,00	1 315,15
6532	Frais de mission	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	3 400,00	3 324,00	0,00	0,00	76,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 400,00	7 497,50	0,00	0,00	-97,50
6535	Formation	16 000,00	821,06	0,00	0,00	15 178,94
6536	Frais de représentation du maire	2 400,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	85,03	32,53	0,00	0,00	52,50
6553	Service d'incendie	130 641,94	130 641,94	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	600,00	600,60	0,00	0,00	-0,60
6558	Autres contributions obligatoires	2 679,98	2 727,84	0,00	0,00	-47,86
657362	Subv. fonct. CCAS	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	29 900,00	26 010,00	0,00	0,00	3 890,00
658822	Aides	3 700,00	1 050,00	0,00	0,00	2 650,00
65888	Autres	10,00	0,99	0,00	0,00	9,01
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 197 646,95	2 591 497,01	0,00	0,00	606 149,94
66	Charges financières (b)	43 234,72	43 234,72	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	43 234,72	43 234,72	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	29 000,00	1 700,00	0,00	0,00	27 300,00
6714	Bourses et prix	2 000,00	1 650,00	0,00	0,00	350,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	50,00	0,00	0,00	1 950,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 269 881,67	2 636 431,73	0,00	0,00	633 449,94
023	Virement à la section d'investissement	404 664,72	0,00			404 664,72
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		404 664,72	0,00			404 664,72
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		404 664,72	0,00			404 664,72
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 674 546,39	2 636 431,73	0,00	0,00	1 038 114,66
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

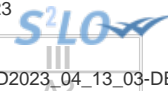
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET


SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	23 100,00	26 552,77	0,00	0,00	-3 452,77
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000,00	23 452,77	0,00	0,00	-3 452,77
6459	Rembours charges SS et prévoyance	3 100,00	3 100,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	140 300,00	193 609,75	0,00	0,00	-53 309,75
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000,00	3 870,00	0,00	0,00	-1 870,00
70321	Stationnement et location voie publique	800,00	1 340,00	0,00	0,00	-540,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	10 500,00	10 959,87	0,00	0,00	-459,87
70388	Autres redevances et recettes diverses	667,00	690,00	0,00	0,00	-23,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 400,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	161,50	0,00	0,00	-161,50
7067	Redev. services périscolaires et enseign	105 000,00	141 101,20	0,00	0,00	-36 101,20
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	133,00	198,50	0,00	0,00	-65,50
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	16 300,00	28 302,16	0,00	0,00	-12 002,16
70878	Remb. frais par d'autres redevables	3 500,00	5 586,52	0,00	0,00	-2 086,52
73	Impôts et taxes	2 245 169,04	2 272 145,30	0,00	0,00	-26 976,26
73111	Impôts directs locaux	848 877,00	849 255,00	0,00	0,00	-378,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 013,00	2 834,00	0,00	0,00	-1 821,00
73211	Attribution de compensation	901 819,04	901 819,04	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	367 132,00	367 132,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	0,00	1 550,00	0,00	0,00	-1 550,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	13 328,00	13 328,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	50 000,00	47 160,42	0,00	0,00	2 839,58
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	3 000,00	3 013,52	0,00	0,00	-13,52
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	60 000,00	86 053,32	0,00	0,00	-26 053,32
74	Dotations et participations	667 457,16	681 373,94	0,00	0,00	-13 916,78
74121	Dotation de solidarité rurale	168 078,00	168 078,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	8 233,94	8 233,94	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	34 725,22	38 933,25	0,00	0,00	-4 208,03
7472	Participat° Régions	0,00	2 185,00	0,00	0,00	-2 185,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	190 264,00	190 264,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	243 018,00	243 018,00	0,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	0,00	6 237,00	0,00	0,00	-6 237,00
7488	Autres attributions et participations	23 138,00	24 424,75	0,00	0,00	-1 286,75
75	Autres produits de gestion courante	87 212,00	97 965,87	0,00	0,00	-10 753,87
752	Revenus des immeubles	79 212,00	89 195,30	0,00	0,00	-9 983,30
757	Redevances versées par fermiers, conces.	2 000,00	1 977,30	0,00	0,00	22,70
7588	Autres produits div. de gestion courante	6 000,00	6 793,27	0,00	0,00	-793,27
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		3 163 238,20	3 271 647,63	0,00	0,00	-108 409,43
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	11 308,19	3 355,36	0,00	0,00	7 952,83
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	373,17	0,00	0,00	-373,17
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	192,19	192,19	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	11 116,00	2 790,00	0,00	0,00	8 326,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		3 174 546,39	3 275 002,99	0,00	0,00	-100 456,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 174 546,39	3 275 002,99	0,00	0,00	-100 456,60
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		500 000,00				

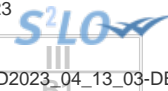
Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	

Envoyé en préfecture le 14/04/2023	
Reçu en préfecture le 14/04/2023	
Publié le 0,00	
ID : 059-215904665-20230414-D2023_04_13_03-DE	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	30 000,00	5 157,00	0,00	24 843,00
2031	Frais d'études	15 000,00	4 185,00	0,00	10 815,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	972,00	0,00	4 028,00
2051	Concessions, droits similaires	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	144 496,55	144 496,55	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	144 496,55	144 496,55	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 101 346,38	595 098,52	177 899,87	328 347,99
2111	Terrains nus	3 000,00	2 874,08	0,00	125,92
2112	Terrains de voirie	382 988,00	376 117,07	0,00	6 870,93
2115	Terrains bâtis	3 000,00	2 928,00	0,00	72,00
2128	Autres agencements et aménagements	7 000,00	2 016,00	0,00	4 984,00
21312	Bâtiments scolaires	174 601,63	56 323,00	33 313,18	84 965,45
21316	Equipements du cimetière	38 615,57	33 967,02	0,00	4 648,55
21318	Autres bâtiments publics	33 224,81	0,00	0,00	33 224,81
2138	Autres constructions	40 700,00	0,00	0,00	40 700,00
2151	Réseaux de voirie	50 000,00	0,00	50 870,00	-870,00
2152	Installations de voirie	144 392,00	15 975,86	41 597,88	86 818,26
21534	Réseaux d'électrification	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
21571	Matériel roulant	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	10 000,00	415,05	0,00	9 584,95
2183	Matériel de bureau et informatique	80 292,62	74 450,20	0,00	5 842,42
2184	Mobilier	24 369,06	9 641,29	52 118,81	-37 391,04
2188	Autres immobilisations corporelles	89 162,69	20 390,95	0,00	68 771,74
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	2 910 916,90	191 607,05	2 681 500,87	37 808,98
2313	Constructions	2 660 916,90	181 851,49	2 565 848,78	-86 783,37
2315	Installat°, matériel et outillage techni	150 000,00	9 755,56	115 652,09	24 592,35
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Total des dépenses d'équipement		4 186 759,83	936 359,12	2 859 400,74	390 999,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	270 673,56	270 453,56	0,00	220,00
1641	Emprunts en euros	270 253,56	270 253,56	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	420,00	200,00	0,00	220,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		270 673,56	270 453,56	0,00	220,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 457 433,39	1 206 812,68	2 859 400,74	391 219,97
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	8 784,00	8 784,00		0,00
2313	Constructions	8 784,00	8 784,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		8 784,00	8 784,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 466 217,39	1 215 596,68	2 859 400,74	391 219,97
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

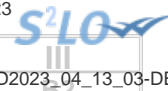
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.



- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Dont 192.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	207 516,75	201 332,83	0,00	6 183,92
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	18 790,00	24 537,83	0,00	-5 747,83
1323	Subv. non transf. Départements	188 726,75	176 795,00	0,00	11 931,75
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		207 516,75	201 332,83	0,00	6 183,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	742 615,53	745 365,70	0,00	-2 750,17
10222	FACTVA	96 928,97	96 928,97	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	17 000,00	19 750,17	0,00	-2 750,17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	628 686,56	628 686,56	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		742 615,53	745 365,70	0,00	-2 750,17
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		950 132,28	946 698,53	0,00	3 433,75
021	Virement de la sect° de fonctionnement	404 664,72	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		404 664,72	0,00	0,00	404 664,72
041	Opérations patrimoniales (5)	8 784,00	8 784,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	7 920,00	7 920,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00	864,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		413 448,72	8 784,00	0,00	404 664,72
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 363 581,00	955 482,53	0,00	408 098,47
Pour information		3 102 636,39			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 500 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 500 000,00									
10000755822	Etablissement CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	26/03/2018		05/10/2019	1 000 000,00	F		1,730	1,730		A	X Echéance constante		A-1
10001918522	Etablissement CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	07/06/2021		15/10/2021	2 500 000,00	F		0,770	0,774		T	X Echéance constante	O	A-1
MIN212238EUR	Etablissement CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	28/08/2003		01/08/2005	1 000 000,00	F		4,560	4,562		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					2 470,00									
1	BODARD Bruno	20/04/2009	20/04/2009		50,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
10	DESHAYES DE BONNEVAL Mireille	04/09/2018	04/09/2018		220,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
11	BONTE Rémy	24/02/2021	24/02/2021		500,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
12	AGFA GEVAERT	01/07/2021	01/07/2021		200,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
3	PICCADILLY BABY	19/10/2011	19/10/2011		1 100,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
6	BROWN Geoffrey	23/05/2016	23/05/2016		400,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

COMMUNE DE PONT A MARCQ - Budget Communal - CA - 2022

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 059-215904665-20230414-D2023_04_13_03-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 502 470,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A2.2**

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 273 558,11					270 253,56	43 234,72	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 273 558,11					270 253,56	43 234,72	0,00	0,00
10000755822		0,00	A-1	826 461,65	15,83	F		1,730	44 507,09	15 067,76	0,00	0,00
10001918522		0,00	A-1	2 302 507,26	13,58	F		0,774	158 145,97	18 491,11	0,00	0,00
MIN212238EUR		0,00	A-1	144 589,20	1,67	F		4,562	67 600,50	9 675,85	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		2 270,00					200,00	0,00	0,00	0,00
1		0,00	A-1	50,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
10		0,00	A-1	220,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
11		0,00	A-1	500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
12		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	200,00	0,00	0,00	0,00
3		0,00	A-1	1 100,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
6		0,00	A-1	400,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 275 828,11					270 453,56	43 234,72	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 275 828,11	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	204132 Subv.départements - Travaux de voirie RD917	15	29/09/2022



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		270 253,56	I 270 253,56
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		270 253,56	270 253,56
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	270 253,56	270 253,56
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	270 253,56	2 859 400,74	0,00	3 129 654,30

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		518 593,69	III 116 679,14
Ressources propres externes de l'année (a)		113 928,97	116 679,14
10222	FCTVA	96 928,97	96 928,97
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	17 000,00	19 750,17
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		404 664,72	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	404 664,72	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	116 679,14	0,00	3 102 636,39	628 686,56	3 848 002,09

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 129 654,30
Ressources propres disponibles	IV 3 848 002,09
Solde	V = IV – II (3) 718 347,79

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

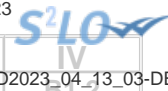
Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					5 993 793,00	5 909 938,51										7 919,81	83 854,49	
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	2022	X Echéance progressive	Construction 44 logements PLUS PLAI quartier "Le Faubourg"	Etablissement CAISSE DES DEPOTS	555 236,00	546 847,09	48,58	A	C	1,600	C	1,100	F-6		1 049,42	8 388,91		
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	2022	X Echéance progressive	Construction 44 logements PLUS PLAI quartier "Le Faubourg"	Etablissement CAISSE DES DEPOTS	758 070,00	740 204,24	38,58	A	C	0,800	C	0,300	F-6		392,05	17 865,76		
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	2022	X Echéance progressive	Construction 44 logements PLUS PLAI quartier "Le Faubourg"	Etablissement CAISSE DES DEPOTS	191 359,00	187 805,96	48,58	A	C	0,800	C	0,300	F-6		98,96	3 553,04		
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	2022	C	Construction 8 logements PLS quartier "Le Faubourg"	Etablissement CAISSE DES DEPOTS	120 000,00	120 000,00	49,17	A	C	1,080	C	0,000	F-6		0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
 Reçu en préfecture le 14/04/2023
 Publié le
 ID : 059-215904665-20230414-D2023_04_13_03-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	2022	X Echéance progressive	Construction 44 logements PLUS PLAI quartier "Le Faubourg"	Etablissement CAISSE DES DEPOTS	2 697 335,00	2 643 288,22	38,58	A	C		1,600	C		1,510	F-6		5 098,09	54 046,78
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	2022	X Echéance progressive	Construction 8 logements PLS quartier "Le Faubourg"	Etablissement CAISSE DES DEPOTS	411 812,00	411 812,00	39,17	A	C		3,030	C		0,000	F-6		0,00	0,00
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	2022	X Echéance progressive	Construction 8 logements PLS quartier "Le Faubourg"	Etablissement CAISSE DES DEPOTS	241 336,00	241 336,00	49,17	A	C		3,030	C		0,000	F-6		0,00	0,00
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	2022	X Echéance progressive	Construction 8 logements PLS quartier "Le Faubourg"	Etablissement CAISSE DES DEPOTS	358 645,00	358 645,00	39,17	A	C		3,030	C		0,000	F-6		0,00	0,00
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	2022	C	Construction 44 logements PLUS PLAI quartier "Le Faubourg"	Etablissement CAISSE DES DEPOTS	660 000,00	660 000,00	48,58	A	C		1,600	C		1,130	F-6		1 281,29	0,00
TOTAL GENERAL					5 993 793,00	5 909 938,51											7 919,81	83 854,49

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**
B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 275 002,99
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
Eclairage public et feux tricolores	2011	CITELUM	Exploitation / Gestion / Maintenance	0,00	0,00	240	05/06/2031	0,00	0,00

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
Association ACPG DE PONT-A-MARCQ	1 500,00	
Association AMICALE DES ANCIENS ELEVES	1 000,00	
Association BASKET CLUB DE PONT-A-MARCQ	2 600,00	
Association BEN NOUS ON CHANTE	300,00	
Association CERCLE AIKIDO PONT-A-MARCQ	420,00	
Association CLUB DE L'AMITIE	1 000,00	
Association COMITE ACTIVITES PHYSIQUES ADULTES	1 000,00	
Association COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE P-L ROLAND	800,00	
Association ENTENTE SPORTIVE CAPPELLE PONT-A-MARCQ	1 500,00	
Association HARMONIE DES AMIS REUNIS DE PONT-A-MARCQ	2 000,00	
Association JEUNESSE SPORT CULTURE	1 200,00	
Association JUDO CLUB DE PONT-A-MARCQ	3 000,00	
Association KIWANIS CLUB PONT-A-MARCQ LA PEVELE	700,00	
Association LA FOULEE PONT-A-MARQUOISE	400,00	
Association LES CHTIS PILOTES	300,00	
Association LES JARDINIERS PONT-A-MARQUOIS	1 500,00	
Association LES PIEGEURS	700,00	
Association LES RESTAURANTS DU COEUR DE LA REGION LILLOISE	300,00	
Association LOLINA PAM	1 000,00	
Association MARIE REINE DE LA PAIX	900,00	
Association PAM RIDERS	300,00	
Association PEVELE PIPE BAND	1 000,00	
Association PEVELE ZERO DECHET ET DEVELOPPEMENT DURABLE	300,00	
Association RYTHMIX PAM	1 340,00	
Association S.E.L EN PEVELE	500,00	
Association SACRE DU LIEN MEDIATION ANIMALE	250,00	
Association VELO CLUB DE PONT-A-MARCQ	200,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
Collectivité DEPARTEMENT DU NORD	144 496,55	
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCL, EPA, EPIC,...)</u>		
CCAS DE PONT A MARCQ	2 000,00	
EPA OFFICE NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	100,00	
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	172 606,55	

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		13,00	0,00	13,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint Administratif	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Emploi fonctionnel	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		23,00	1,00	24,00	17,00	0,00	17,00
Adjoint Technique	C	15,00	1,00	16,00	13,00	0,00	13,00
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Agent Environnements Espèces Verts	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de Maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maîtrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		7,00	0,00	7,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint d'Animation	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Opérateur des APS Qualifié	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brigadier de Police Municipale	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gardien de Police Municipale	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		43,00	1,00	44,00	30,00	0,00	30,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Apprenti		OTR		0,00	A A	A Apprenti
Article 332-23 - 1er alinéa	C	ANIM	382	0,00	A 3-a°	CDD
Article 332-23 - 1er alinéa	C	TECH	382	0,00	A 3-a°	CDD
Article 332-23 - 1er alinéa	C	ADM	382	0,00	A 3-a°	CDD
Article 332-23 - 1er alinéa	C	ANIM	382	0,00	A 3-a°	CDD
Article 332-23 - 1er alinéa	C	TECH	382	0,00	A 3-a°	CDD
Article 332-23 - 1er alinéa	C	TECH	382	0,00	A 3-a°	CDD
Article 332-23 - 1er alinéa	C	TECH	382	0,00	A 3-a°	CDD
Article 332-23 - 1er alinéa	C	TECH	382	0,00	A 3-a°	CDD
Article 332-23 - 1er alinéa	C	TECH	382	0,00	A 3-a°	CDD
Contrat aidé		OTR		0,00	A A	A Contrat aidé
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N
C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
BERNABLE Frédéric	CEDIS FORMATION	220,00	Du 22/08 au 25/08/2022 à Saint-Martin-d'Hères (38)	Transition écologique dans les territoires : la sobriété dans un monde en mutation

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**
C3.1
**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE-CAREMBAULT	01/01/2014	TFA	0,00
Autres organismes de regroupement			
FEAL			600,60
SIDEN-SIAN		FAD	14 960,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE

C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre communal d'action sociale	01/01/1978	-	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	2 950 000,00	3,73	37,04	0,00	1 092 680,00	3,73
TFPNB	14 600,00	1,39	50,82	0,00	7 420,00	1,39
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 964 600,00	3,72			1 100 100,00	3,71

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 09/04/2023

Présenté par (1) Le Maire, Sylvain CLEMENT.
 A Pont-à-Marcq, le 13/04/2023
 Le Maire, Sylvain CLEMENT

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Pont-à-Marcq, le 13/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BERNABLE Frédéric, Conseiller municipal	
BLONDEL Fabrice, Conseiller municipal	
CARDON Guillaume, Conseiller municipal	
CLAISSE Fernand, 1er Adjoint	
CLEMENT Sylvain, Maire	
DANION Marie-Gaëtane, 2ème Adjointe	
DARRAS Laurent, Conseiller municipal	
DATH Laurence, Conseillère municipale	
DEFRENNES Pascale, Conseillère municipale	
DEMAIN Audrey, Conseillère municipale	
DENISE Franck, Conseiller municipal	
DUGRAIN Sophie, Conseillère municipale	
DYRDA-LOYEZ Anne-Marie, 6ème Adjointe	
FLAMENT Séverine, Conseillère municipale	
FRANCKE Olivier, 5ème Adjoint	
LANGLANT Margaux, Conseillère municipale	
LAURENT Eric, Conseiller municipal	
MATTON Philippe, Conseiller municipal	
MEIRE Albertine, 4ème Adjointe	
PERILLIAT Jean-Marie, 3ème Adjoint	
RENSKI Laëtitia, Conseillère municipale	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

THULLIER Sylvain, Conseiller municipal

TYRAN Lucile, Conseillère municipale

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, Sylvain CLEMENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2023, et de la publication le 14/04/2023

A Pont-à-Marcq, le 14/04/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.